

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Ministériel

---

## **Arrêté ministériel n. 2021-600 du 02/09/2021 modifiant l'arrêté ministériel n° 59-112 du 13 avril 1959 révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles, modifié** (Journal de Monaco du 10 septembre 2021).

Vu la **loi n° 444 du 16 mai 1946** étendant aux maladies professionnelles la législation sur les accidents du travail, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 59-112 du 13 avril 1959 révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles, modifié ;

**Article 1er .-** *(Voir le tableau n° 101 de l'annexe de la loi n° 444 du 16 mai 1946 ).*

**Article 2 .-** Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.